

Cahiers de la surveillance 2019
BUSARDS
(Circus pygargus, Circus cyaneus, Circus aeruginosus)
Compte rendu annuel de la surveillance Busard ssp 2019

RESULTATS des ACTIONS de PROTECTION des BUSARDS spp. 2019											
		COUPLES	NIDS			JEUNES		MOBILISATION			
		Observés	Trouvés/ Suivis	Avec interventions	Echecs/ Détruits	Total à l'envol	Grâce à intervention	surveillants	journées de surveillance	productivité (envol/nids trouvés)	% protégés/ envol
2019	BC	1 244	1 028	670	274	2 169	1 508	504	4 823	2.11	69 %
	BSM	627	421	162	122	826	344			1.96	42 %
	BR	163	116	25	43	170	34			1.46	20 %
	Total	2 034	1 565	857	439	3 165	1 886			2.02	60 %
	MOYENNES sur la PERIODE 2002-2019										
2002 - 2019	BC	1 122	898	512	277	1 756	920	474	4 331	1.95	52 %
	BSM	523	327	97	106	626	177			1.91	28 %
	BR	163	85	16	29	132	20			1.56	15 %

L'année 2019 fut incontestablement une bonne année pour les Busards, au-dessus de la moyenne des vingt dernières années, mais n'atteint comme même pas les records des années 2007 ou 2008 (années de marquage des poussins de cendrés) ou 2014 et 2015 pour les nids trouvés et les nids protégés, mais dépassent les années 2011 et 2012 pour la productivité des trois espèces confondues. La météo avec fortes chaleurs en juin est signalée par certains coordinateurs pour avoir provoqué des mortalités de poussins. Les moissons précoces dans les grandes plaines céréalières du centre et de l'ouest de la France ont rendu plus que jamais indispensables les protections par grillages ou cages. A noter onze nids encore détruits volontairement sur 7 sites de protection. Pour mémoire, certains départements se sont dotés d'un dispositif de signalement par les services agricoles (DDT) et environnementaux (DRAE) des agriculteurs « récalcitrants ». Les effets positifs sont notés dès la mise en action de ces mesures d'écoconditionnalité.

Si le nombre de surveillants déclaré est stable avec 504, le nombre de journées de surveillance est en hausse par rapport à 2018, et les trajets déclarés pour la protection dépassent 300 000 km !

Avec 43 rapports, on enregistre une légère baisse des synthèses envoyées, mais n'est-ce pas l'effet de certains regroupements régionaux ? L'utilisation des superficies couvertes cumulées à la France entière permettra peut-être à l'avenir de statuer sur l'importance de notre action au cours des années. En 2019, la superficie couverte déclarée par la protection des busards est d'environ 29 000 km², soit approximativement 5% de la France. Le nombre de nids trouvés par espèce est en hausse par rapport à 2018 : +13% pour le BH, +16% pour le BC et +37% pour le BS, ce qui traduit un intérêt accru des protecteurs pour cette dernière, suspectée de fort déclin des effectifs. Cependant, les interventions sur les nids sont indispensables pour 69% des envols pour le cendré, et de 41% pour le St Martin en 2019.

La tendance de fond de l'effet du dérèglement climatique et de la date moyenne des moissons se confirme année après année. Le caractère indispensable de notre action pour l'avenir des busards, spécialement du busard cendré, ne fait que s'amplifier. Le débat de savoir si le salariat (d'ores et déjà mis en place au sein de de groupes départementaux) et/ou des indemnisations seront nécessaires pour l'avenir sera traité par les personnes concernées. De manière générale, la politique agricole devrait tenir compte de ces dégâts directs et indirects sur la biodiversité. Les mesures agro-

environnementales (MAE) sont à étendre aux busards, espèces parmi les plus impactées par les évolutions actuelles.

PLAN

1. Situation moyenne de l'année parmi les x dernières (Cantons, Envols)
2. Météo (pontes tardives, ...)
3. Proies et Moissons
4. Prédations
5. Nombre surveillants, nb de jours déclarés, km déclarés
6. Nb de rapports reçus
7. Superficies couvertes
8. Nb de nids trouvés (en hausse)
9. Interventions sur le nid
10. Salariat et bénévolat
11. Relations avec le monde aricole